

Transports et Infrastructure

Rapport annuel
2014–2015

Transports et l'Infrastructure

Rapport annuel 2014-2015

Province du Nouveau-Brunswick

C. P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1-4605-0917-3 (édition bilingue imprimée)

ISBN 978-1-4605-0919-7 (PDF : édition française)

ISSN 2368-3457 (édition bilingue imprimée)

ISSN 2368-3473 (PDF : édition française)

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Transports et de l'Infrastructure du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier 2014-2015.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenant-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Roger Melanson
Ministre

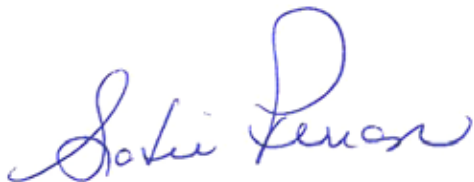
De la sous-ministre au ministre

L'honorable Roger Melanson
Ministre des Transports et de l'Infrastructure

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Transports et de l'Infrastructure pour l'exercice financier 2014-2015.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Sadie Perron
Sous-ministre

Table des matières

Lettres d'accompagnement	i
Message du ministre	1
Message de la sous-ministre	2
Priorités stratégiques	3
Faits saillants	4
Mesures du rendement.	5
Survol des opérations du Ministère	12
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants	13
Information financière	16
Résumé des activités de dotation	18
Résumé des projets de loi et des activités législatives	19
Résumé des activités liées aux langues officielles	19
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	20
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	21

Message du ministre

La mission du ministère des Transports et de l'Infrastructure est de bâtir et d'entretenir une infrastructure de transport et de bâtiments sécuritaire et viable pour les gens du Nouveau-Brunswick. Comme notre gouvernement investit davantage dans le renouvellement de l'infrastructure, nous remettons le Nouveau-Brunswick en marche en relançant l'économie à court terme, grâce à une création d'emplois immédiate, et à long terme, grâce à la construction d'une infrastructure stratégique. En outre, nous rehaussons la sécurité de nos routes au profit des familles du Nouveau-Brunswick.

L'exercice 2014-2015 a été jalonné de nombreux faits saillants et défis opérationnels pour le ministère des Transports et de l'Infrastructure. Comme l'indique le présent rapport annuel, le Ministère s'est concentré sur la vision stratégique de notre gouvernement, une vision axée sur la création d'emplois, la responsabilité financière, le gouvernement intelligent et l'aide aux familles pour remettre le Nouveau-Brunswick en marche.

L'exercice financier 2014-2015 a été marqué par les premières mesures prises par notre gouvernement pour remettre le Nouveau-Brunswick en marche, comme notre premier budget d'immobilisations, présenté le 19 décembre 2014. On prévoit que le budget d'immobilisations de 409,5 millions de dollars en 2015-2016, qui permettra d'investir dans les ponts, les routes, les immeubles et l'équipement, aura une incidence sur le secteur privé en créant 4 000 emplois directs et indirects dans le secteur privé, selon les estimations. Notre gouvernement a également lancé son processus de révision stratégique des programmes, qui nous permettra de prendre les bonnes décisions, en fonction de notre réalité financière. À long terme, ces décisions seront avantageuses pour tous les Néo-Brunswickois.

Dans l'avenir, le Ministère continuera d'effectuer des investissements stratégiques et d'entretenir notre infrastructure plus efficacement, afin de stimuler l'économie, de créer des emplois et de veiller à ce que nos routes et nos immeubles publics soient sûrs pour les Néo-Brunswickois.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Roger Melanson', written in a cursive style.

L'honorable Roger Melanson
Ministre des Transports et de l'Infrastructure

Message de la sous-ministre

En 2014-2015, le ministère des Transports et de l'Infrastructure a continué de se concentrer sur les pratiques organisationnelles axées sur le rendement pour offrir des programmes et des services de la façon la plus efficace et rentable qui soit.

Comme l'indique le présent rapport annuel, le Ministère a continué de prêcher par l'exemple en 2014-2015 en appliquant des indicateurs de rendement clés afin de pouvoir réaliser des économies de plus de 25 millions de dollars au cours de l'exercice. En outre, de nombreux projets d'amélioration continue ont donné lieu à des économies totales de plus de 700 000 \$.

Le Ministère s'est également engagé à adopter des principes de gestion des actifs pour pouvoir prendre des décisions stratégiques fondées sur des preuves, afin de réaliser des économies à long terme et de faire en sorte que notre infrastructure demeure sécuritaire pour les familles du Nouveau-Brunswick.

La transformation en organisation axée sur le rendement n'aurait pas connu un tel succès sans notre personnel dévoué. Je tiens à remercier tout le personnel de l'esprit d'équipe dont il a fait preuve et du travail qu'il a accompli au cours de la dernière année afin de faire de notre Ministère une organisation axée sur le rendement.

A handwritten signature in blue ink, reading "Sadie Perron". The signature is fluid and cursive, with a large initial "S" and "P".

Sadie Perron
Sous-ministre

Priorités stratégiques

Gestion de la stratégie

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision de la stratégie. Ce processus fournit à la fonction publique une méthodologie éprouvée pour mettre en œuvre la stratégie et favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de cette stratégie, à l'aide du système de gestion officielle, est fondée sur la vision stratégique articulée dans le document *Un Nouveau-Brunswick en marche*. Cette vision repose sur les quatre thèmes stratégiques suivants :

- **Création d'emplois** : favoriser le meilleur contexte possible pour permettre aux Néo-Brunswickois de créer des emplois en mettant à profit les entreprises, les idées, l'esprit d'entreprise et le travail acharné. Cet objectif se concrétisera grâce à la prestation d'un soutien transparent aux entreprises, à la mise à profit des nouvelles technologies et de l'innovation en appuyant la recherche et le développement et à la création d'une main-d'œuvre qualifiée en améliorant la littératie et l'éducation.
- **Responsabilité financière** : mettre de l'ordre dans les finances du Nouveau-Brunswick en adoptant une approche équilibrée entre la diminution des dépenses et l'augmentation des revenus.
- **Meilleur endroit pour élever une famille** : concevoir des programmes sociaux afin de rendre la vie plus abordable et de faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit pour élever une famille.
- **Un gouvernement intelligent** : permettre aux contribuables d'en avoir plus pour leur argent en transformant la culture du gouvernement, notamment en éliminant le gaspillage et le chevauchement, en adoptant de nouvelles technologies afin d'améliorer les services et de faire des économies et en améliorant les mesures de reddition de comptes.

Faits saillants

Au cours de l'exercice 2014–2015, le ministère des Transports et de l'Infrastructure s'est concentré sur les quatre thèmes stratégiques de la province, de la façon suivante :

Le Ministère a utilisé des outils de gestion des actifs éprouvés pour s'assurer que les projets figurant dans le budget d'immobilisations de 2015-2016 produiront un rendement maximal et que les biens actuellement en place seront entretenus de la façon la plus responsable sur le plan financier.



Le Ministère a mis en place un processus et a entamé l'élaboration d'un plan d'immobilisations à long terme qui énoncera les priorités en matière d'immobilisations sur dix ans, ce qui donnera lieu à une planification stratégique plus ciblée et coordonnée pour les partenaires du gouvernement et à une plus grande certitude de la demande pour l'industrie.



Le Ministère a continué d'améliorer la compétitivité économique et l'accès aux marchés en réalisant plusieurs grands projets de construction, dont le pont international Clair-Fort Kent d'une valeur de 19,9 millions de dollars, la route de contournement de la route 8 à Marysville de 120 millions de dollars et 17 millions de dollars pour l'élargissement à quatre voies de la route 2, entre Edmundston (Saint-Jacques) et la frontière du Québec. Le Ministère a aussi parachevé les ententes conclues avec les industries relativement aux corridors de ressources, a collaboré avec d'autres administrations pour réduire les obstacles réglementaires au camionnage et a recommandé les changements à apporter à la législation fédérale, qui donneront lieu à une infrastructure de transport plus durable et à des services de transport concurrentiels.



Le Ministère a préparé et présenté des demandes de financement à frais partagés à Infrastructure Canada, dans le cadre du volet Infrastructures provinciales-territoriales du Nouveau Plan Chantiers Canada, relativement à deux projets importants qui amélioreront la compétitivité économique et rehausseront la sécurité du transport pour les familles :

- De la route 15 au côté sud de Shédiac River (voie de contournement et élargissement à quatre voies) - Projet de modernisation de la route 11;
- Remise en état du pont Centennial (Miramichi) - Projet d'amélioration de la route 11.



Le Ministère a assuré le fonctionnement sûr et efficace du réseau de transport en exécutant des travaux de 15,2 millions de dollars associés à la remise en état après les dommages causés par des inondations.



Le Ministère a géré l'entente conclue avec le CN pour remettre en état deux tronçons de la subdivision Newcastle afin d'assurer le respect de toutes les conditions, y compris celle qui exige que le CN s'approvisionne auprès de fournisseurs du Nouveau-Brunswick lorsque c'est possible sur le plan économique.



Le Ministère a géré 453 projets d'amélioration des immobilisations, dont 253 pour le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 59 pour le ministère des Transports et de l'Infrastructure, 24 pour le ministère de la Santé et 117 pour d'autres ministères provinciaux.



Le Ministère a produit des recettes brutes de près de 6 millions de dollars et a réduit les obligations futures d'entretien de biens en cédant 120 biens excédentaires au moyen d'adjudications publiques, d'activités de marketing ou d'autres méthodes.



Le Ministère s'est engagé à assumer sa responsabilité financière en mettant l'accent sur les pratiques organisationnelles axées sur le rendement qui favorisent la prestation de programmes et de services au public de la façon la plus efficace et rentable qui soit. Des indicateurs de rendement clés ont été établis et des systèmes opérationnels de gestion ont été utilisés pour aider le Ministère à réaliser des économies de plus de 25 millions de dollars.

Mesures du rendement

Inspiré des quatre priorités stratégiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick, un cadre de travail qui traduit la stratégie ministérielle en un ensemble d'objectifs et de mesures du rendement a été élaboré. Le Ministère peut ainsi mesurer ses progrès par rapport aux objectifs. Les mesures du rendement ne tiennent pas compte de l'ensemble des activités courantes du Ministère, mais plutôt des thèmes stratégiques sur lesquels il doit se concentrer pour apporter des améliorations.

Six mesures issues du tableau de bord équilibré du Ministère pour 2014-2015 sont mises en relief dans le présent rapport (voir le tableau ci-dessous).

Création d'emplois	Mesures
Investir dans le renouvellement de l'infrastructure	Pourcentage de respect des objectifs de la gestion des actifs pour les dépenses en immobilisations visant les routes
	Pourcentage des ponts considérés comme étant en mauvais état (IEP < 60)
	Pourcentage de routes en mauvais état
Responsabilité financière	Mesures
Réduire les dépenses/augmenter les recettes	Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles
	Économies dégagées grâce à l'amélioration continue
Meilleur endroit où élever une famille	Mesures
Investir dans l'installation de clôtures pour la faune	Aucune mesure particulière n'était indiquée pour cet objectif dans le tableau de bord du Ministère pour 2014-2015.
Gouvernement intelligent	Mesures
Accroître la participation, l'engagement et la productivité des employés	Nombre de jours de congé de maladie payés utilisés au Ministère

Création d'emplois

Objectif de la mesure

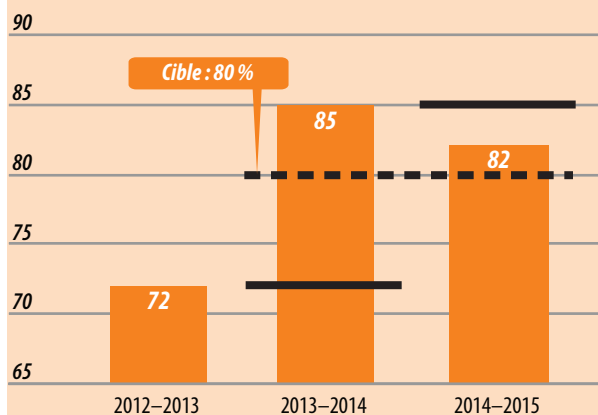
Investir dans le renouvellement de l'infrastructure.

Mesure

Pourcentage de respect des objectifs de la gestion des actifs pour les dépenses en immobilisations visant les routes.

Description de la mesure

Cette mesure est importante, puisque des niveaux élevés de conformité au plan de gestion des actifs permettent de maintenir les dépenses de remise en état au niveau minimal pendant la durée de vie de l'actif.



*Aucun objectif n'a été fixé pendant l'exercice 2012-2013 à l'égard de cette mesure

Rendement général

Les dépenses en immobilisations visant les routes étaient conformes dans une proportion de 82 % au plan de gestion des actifs (soit 2 % de plus que l'objectif pour l'exercice complet).

Dans ce cas, un résultat réel supérieur (ou équivalent) à l'objectif pour l'exercice complet est souhaité.

— Base de référence : 85 %
- - - Objectif : 80 %
 Résultat réel : 82 %

Raison d'être de cette mesure

La gestion des actifs détermine le degré de détérioration de l'actif avec le temps et le bon moment pour intervenir (remise en état) afin d'éviter une reconstruction coûteuse. Lorsque les routes sont traitées au bon moment, les coûts de remise en état sont moindres et il est possible d'effectuer des travaux sur un plus grand nombre de routes tout en réalisant des niveaux de performance plus élevés (c.-à-d. bon, passable, mauvais)¹.

Quels sont les initiatives ou les projets entrepris durant l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

La gestion des actifs a affecté 50 millions de dollars à la remise en état de chaussées revêtues d'asphalte et d'un enduit superficiel. Conformément au plan de gestion des actifs, les travaux comprenaient des réparations mineures et majeures et des travaux de reconstruction, qui ont été exécutés à l'égard de diverses classes de route, dont des routes collectrices, locales et de grande communication.

Si on effectue des traitements de surface mineurs avant que des réparations plus importantes soient justifiées, les montants consacrés à la remise en état peuvent être affectés à d'autres infrastructures nécessitant des travaux.

1 Bon - L'actif montre une détérioration mineure, mais affiche encore un très bon rendement – certaines activités de préservation peuvent être envisagées.
Passable - L'actif s'est détérioré au point où la remise en état ou le remplacement serait envisagé – le rendement fonctionnel est encore acceptable.
Mauvais - L'actif s'est détérioré au point où il faut soit procéder à une remise en état majeure soit le remplacer complètement - le rendement fonctionnel est en deçà des niveaux acceptables.

Création d'emplois

Objectif de la mesure

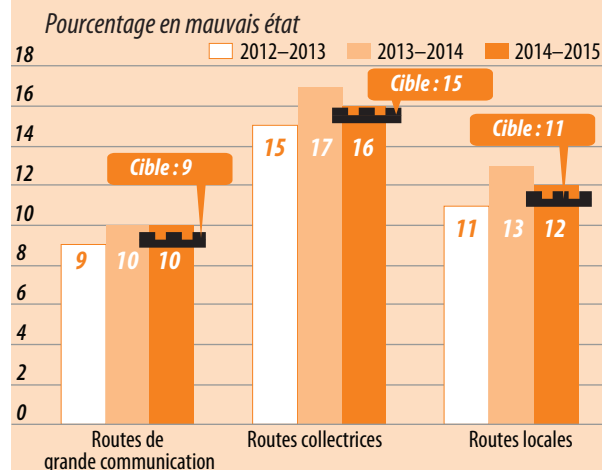
Investir dans le renouvellement de l'infrastructure.

Mesure

Pourcentage de routes en mauvais état.

Description de la mesure

Le Ministère décrit l'état des routes comme étant bon, passable ou mauvais.



Rendement général

Pour les besoins du rapport, les résultats ont été ventilés afin de montrer le pourcentage des routes en mauvais état, selon chacun des types de route suivants :

Route de grande communication :

— Base de référence : 9 %
- - - Objectif : 9 %
Résultat réel : 10 %

Route collectrice :

— Base de référence : 15 %
- - - Objectif : 15 %
Résultat réel : 16 %

Route locale :

— Base de référence : 11 %
- - - Objectif : 11 %
Résultat réel : 12 %

Dans ce cas, un résultat réel inférieur (ou équivalent) à l'objectif pour l'exercice complet est souhaité.

Raison d'être de cette mesure

Le pourcentage de routes en mauvais état représente une bonne mesure de l'amélioration compte tenu des répercussions de ces routes sur les automobilistes.

Quels sont les initiatives ou les projets entrepris durant l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

Le budget d'immobilisations prévoyait des crédits de 50 millions de dollars pour la remise en état de chaussées revêtues d'asphalte et d'un enduit superficiel. Ce montant est semblable aux budgets des années antérieures, mais il est insuffisant pour financer complètement la remise en état, selon le modèle de gestion des actifs. Par conséquent, les objectifs associés aux routes « en mauvais état » n'ont pas été atteints, puisque le financement de la gestion des actifs était inférieur au montant minimal requis pour répondre aux besoins actuels de remise en état et éviter les réparations majeures plus coûteuses associées au report de la remise en état.

Création d'emplois

Objectif de la mesure

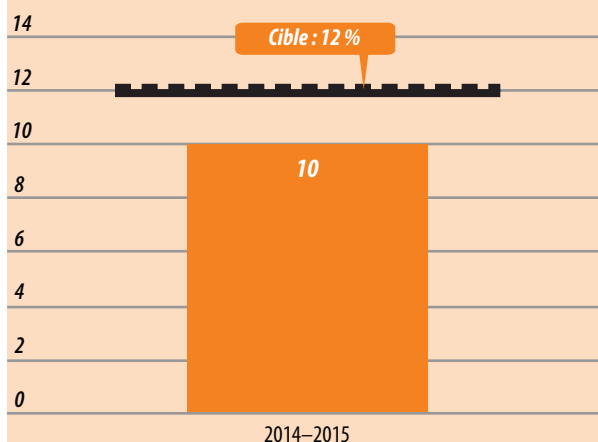
Investir dans le renouvellement de l'infrastructure.

Mesure (nouvelle en 2014–2015)

Pourcentage des ponts considérés comme étant en mauvais état (IEP < 60).

Description de la mesure

L'indice de l'état des ponts (IEP) est une évaluation de l'état d'un pont fondé sur l'état de tous les éléments de la structure. Il ne sert pas à évaluer la sécurité d'un pont.



Rendement général

Le Ministère a été en mesure de dépasser le niveau ciblé en 2014–2015.

- Base de référence : 12 %
- - - - - Objectif : 12 %
- Résultat réel : 10 %

Raison d'être de cette mesure

Cette mesure donne de l'information sur l'état des ponts provinciaux et sur l'efficacité des programmes de remplacement et de remise en état des ponts.

Quels sont les initiatives ou les projets entrepris durant l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

Avant la fin de l'exercice, le Ministère a été en mesure d'exécuter des travaux sur 145 des 239 ponts signalés dans le rapport du vérificateur général de 2013 comme étant « en mauvais état » selon l'indice de l'état des ponts. Des travaux importants de remise en état majeurs ont été entrepris ou terminés sur plusieurs ouvrages, dont les suivants :

- Pont n° 1 de la rivière Tobique : Un contrat associé à la première des trois phases a été attribué et exécuté pour réparer les travées se trouvant audessus des purgeurs du barrage hydroélectrique de Tobique Narrows. Le coût total s'élève à environ 3,3 millions de dollars.
- Pont n° 1 de la rivière Nashwaak : Un contrat a été attribué en 2014 pour la remise en état de la sous-structure et du tablier du pont. Les travaux ont débuté en 2014 et se sont poursuivis en 2015. Le coût total s'élève à environ 5,3 millions de dollars.
- Pont n° 2 de la rivière Kennebecasis : Un contrat a été attribué en 2013 pour la remise en état de la superstructure d'acier. Les travaux ont été achevés en 2014. Le coût total s'élève à environ quatre millions de dollars.

Responsabilité financière

Objectif de la mesure

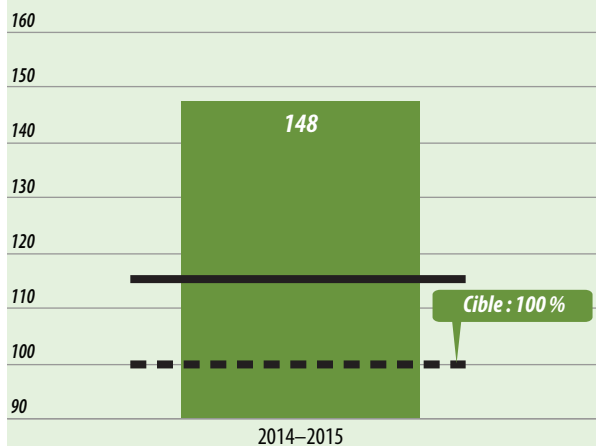
Réduire les dépenses/augmenter les recettes.

Mesure (nouvelle en 2014–2015)

Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles.

Description de la mesure

La mesure compare les recettes réelles avec les recettes budgétées, afin que le Ministère puisse accorder la priorité à l'optimisation des recettes.



Rendement général

Les recettes ont dépassé de 47,6 % les recettes budgétées, principalement en raison des recettes qui n'étaient pas connues au moment de l'établissement du budget, comme l'intérêt sur le prêt aux propriétaires du centre de villégiature Algonquin, et des recettes d'entretien des routes et des autoroutes tirées des annexions municipales.

- Base de référence : 114,8 %
- - - - - Objectif : 100 %
- Résultat réel : 147,6 %

Raison d'être de cette mesure

Les recettes sont très importantes pour la situation financière provinciale. L'augmentation des recettes permet de compenser le déficit provincial. Cette mesure aide le Ministère à maintenir la priorité accordée à l'optimisation des recettes.

Quels sont les initiatives ou les projets entrepris durant l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

Le Ministère a participé à un examen provincial des possibilités en matière de recettes dirigé par le ministère des Finances. On a demandé au Ministère d'examiner toutes les sources de recettes actuelles pour voir s'il est possible d'accroître les recettes et de proposer de nouvelles possibilités associées à des sources traditionnelles et non traditionnelles, y compris d'autres programmes et ministères.

Responsabilité financière

Objectif de la mesure

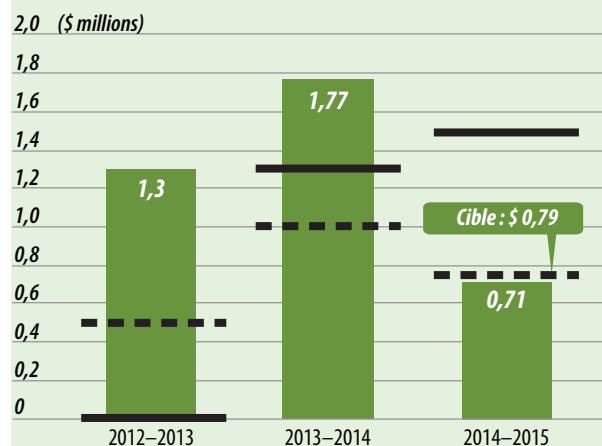
Réduire les dépenses/augmenter les recettes.

Mesure

Économies dégagées grâce à l'amélioration continue.

Description de la mesure

Cette mesure cible des économies (y compris des activités productives de recettes, l'évitement des coûts de base et la réduction des coûts de base) découlant d'activités Lean Six Sigma (LSS)².



Rendement général

Le Ministère a économisé 713 800 \$ grâce à des projets d'amélioration continue. Un certain nombre de facteurs ont contribué au manque à gagner de 76 000 \$ par rapport au montant ciblé, notamment un manque de personnel pour réaliser les projets et la réaffectation de ressources en personnel à la révision stratégique des programmes.

Dans ce cas, un résultat réel supérieur (ou équivalent) à l'objectif pour l'exercice complet est souhaité.

Raison d'être de cette mesure

La fonction publique du Nouveau-Brunswick se transforme pour réduire les coûts et améliorer la qualité et la durabilité des programmes et des services. Un aspect important de cette évolution consiste à instaurer une culture de l'amélioration continue au sein de la fonction publique, ce qui signifie que, d'un projet à l'autre, le gouvernement provincial peut accomplir plus avec moins.

Quels sont les initiatives ou les projets entrepris durant l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

- Le projet de soutien administratif de l'Agence de gestion des véhicules (AGV) a permis de réduire les efforts administratifs tout en maintenant des services de qualité et en réalisant des économies de 257 532 \$.
- Les services administratifs du bureau central du Ministère ont été rationalisés afin de mieux correspondre à la demande future tout en réalisant des économies de 51 147 \$.
- L'efficacité du processus d'établissement de rapports sur les collisions de véhicules a été accrue afin de réduire le temps de cycle et l'arriéré des rapports, tout en réalisant des économies de 333 837 \$.
- Le processus des permis spéciaux a été rationalisé afin de correspondre davantage aux normes de service, aux objectifs de recettes et aux exigences réglementaires.
- Des activités « 5S » ont été menées et une formation sur la « recherche du gaspillage » a été donnée pour permettre de renforcer la capacité de mettre en œuvre des initiatives d'amélioration continue, lesquelles ont donné lieu à des économies de 6 964 \$.
- Un projet de « rapiéceuse à chaud et recycleuse » a été réalisé et évalué en fonction de la méthode de « rapiéçage à froid » utilisée traditionnellement pour rapiécer les nids-de-poule pendant la saison froide.

2 L'amélioration continue au sein du gouvernement provincial s'effectue au moyen du processus reconnu et éprouvé appelé « Lean Six Sigma ». Cette méthode met l'accent sur la détermination des besoins des clients, sur l'élimination du gaspillage et sur l'amélioration de la qualité, et ce, tout en réduisant les coûts. Elle fait également participer les employés à l'amélioration de leur travail, ce qui permet de compter sur leur appui et de créer un environnement de travail à rendement élevé.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

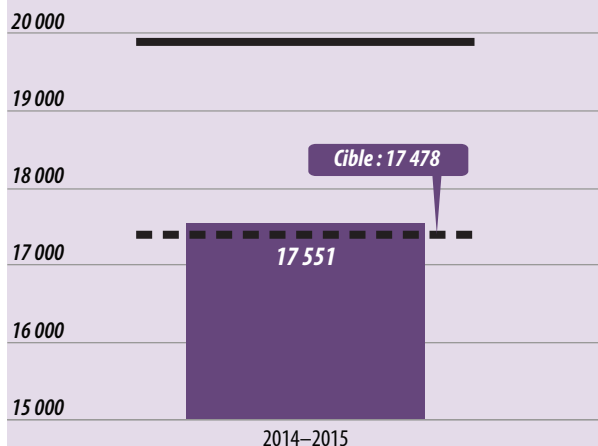
Accroître la participation, l'engagement et la productivité des employés.

Mesure (nouvelle en 2014–2015)

Nombre total de jours de congé de maladie payés utilisés au Ministère.

Description de la mesure

Cette mesure indique le nombre total des jours de maladie payés utilisés au Ministère.



Rendement général

Les employés du Ministère ont utilisé, au total, 17 551 jours de congé de maladie payés en 2014–2015, ce qui est légèrement plus élevé que le nombre de jours ciblé. Il s'agit d'une réduction de 2 442 jours de congé de maladie payés par rapport à 2013–2014. Dans ce cas, un résultat réel inférieur (ou équivalent) à l'objectif pour l'exercice complet est souhaité.

- Base de référence : 19 993
- - - - - Objectif : 17 478
- Résultat réel : 17 551

Raison d'être de cette mesure

Le Ministère favorise et appuie un environnement de travail sain et sécuritaire. Lorsque les employés doivent utiliser un congé de maladie, il importe qu'ils reviennent au travail dès qu'ils sont en bonne santé et aptes à travailler, pour des raisons opérationnelles et budgétaires, ainsi que pour le mieux-être de l'employé et le maintien d'un moral positif dans le milieu de travail.

Les absences attribuables à un congé de maladie sont particulièrement coûteuses dans un ministère opérationnel. Les employés absents doivent être remplacés dans la majorité des cas, puisqu'ils offrent des services de première ligne à la population. Ces absences exercent une pression additionnelle sur la masse salariale; elles doivent donc être gérées de façon proactive à l'échelle du Ministère.

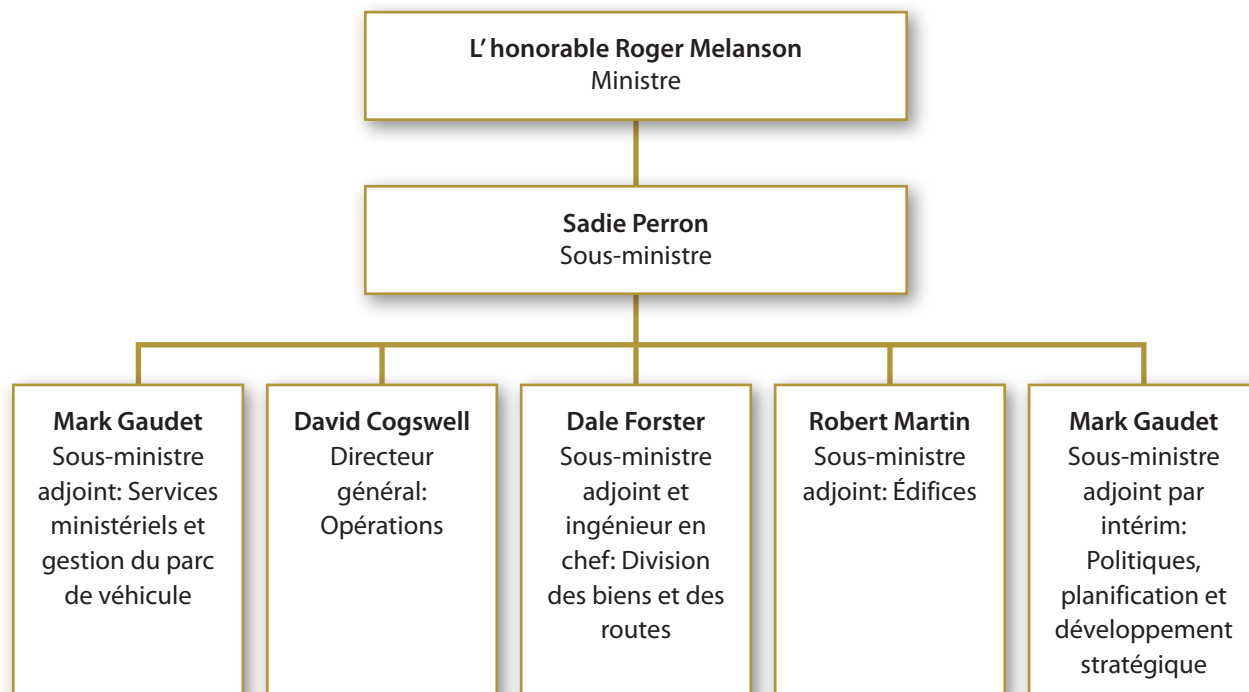
Quels sont les initiatives ou les projets entrepris durant l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

Le Ministère a continué de se concentrer sur la mise en œuvre du programme de soutien de l'assiduité au travail du gouvernement du Nouveau-Brunswick, grâce au rôle de premier plan de la Direction des ressources humaines. Un effort considérable a été fourni pour informer les employés et pour encadrer les gestionnaires relativement à l'application du programme. Des efforts ont été déployés pour favoriser la collaboration entre l'employé, le représentant de l'employeur et le syndicat dans les cas complexes ou de congé à long terme, afin de trouver des solutions menant à un retour rapide au travail et de déterminer des tâches de remplacement, s'il y a lieu, pour favoriser le retour rapide au travail.

Survol des opérations du Ministère

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure planifie, conçoit, gère et entretient un vaste réseau qui comprend près de 19 000 kilomètres de routes reliées par plus de 3 226 ponts et 10 services de traversiers. Le Ministère se charge également des 375 bâtiments appartenant au gouvernement provincial et des 112 locaux loués par celui-ci, en plus de l'acquisition et de la cession de biens. La sûreté, la sécurité et la protection de l'environnement sont les principes fondamentaux qui guident tous les employés du Ministère dans l'exécution de leurs activités quotidiennes.

Organigramme des échelons supérieurs



Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

Division des politiques, de la planification et du développement stratégique

La Division des politiques, de la planification et du développement stratégique élabore des politiques et met en œuvre des initiatives et des partenariats stratégiques qui appuient le mandat du ministère des Transports et de l'Infrastructure.

La Division comprend les directions suivantes : la Direction des politiques, la Direction de la planification et du développement stratégique et la Direction des politiques internes et des affaires législatives.

Faits saillants

- La Division a rétabli le forum des ministres de l'Atlantique responsables des transports et de l'infrastructure, que le ministre des Transports et de l'Infrastructure a présidé en janvier 2015 et qui a donné lieu à la signature d'une présentation conjointe au comité d'examen fédéral de la *Loi sur les transports au Canada*.
- La Division a mené des consultations auprès des intervenants du domaine du transport et a utilisé les idées recueillies pour préparer le contenu Néo-Brunswickois à intégrer à la présentation conjointe des provinces de l'Atlantique au comité d'examen fédéral de la *Loi sur les transports au Canada*.
- La Division a collaboré avec d'autres provinces et territoires pour examiner des modifications au protocole d'entente (PE) fédéral-provincial-territorial sur les poids et dimensions interprovinciaux, afin d'améliorer l'harmonisation et de favoriser un camionnage plus efficace. Les modifications ont été approuvées par toutes les parties signataires du PE et les ministres ont diffusé un communiqué en octobre 2014.
- Dans le cadre d'un plan d'action visant à améliorer les communications internes, la Division a lancé un bulletin interne, *Connexions MTI*, publié chaque trimestre et diffusé sur le site intranet du Ministère.
- La Division a élaboré et officialisé un processus d'élaboration du plan d'immobilisations à long terme.
- La Division a continué de collaborer avec l'industrie des ressources et a parachevé les ententes liées à deux corridors de ressources stratégiques, ce qui a permis à l'industrie de réaliser des économies.
- La Division a traité 46 demandes en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*.

Division des services ministériels et de la gestion du parc de véhicules

La Division des services ministériels et de la gestion du parc de véhicules joue un rôle de premier plan dans la gestion efficace et le soutien des services financiers, administratifs, de ressources humaines et de technologie de l'information, la gestion du rendement et l'amélioration des processus. En outre, la Division offre des services de gestion de parc de véhicules au gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Voici les groupes qui relèvent de la Division : la Direction des services des finances et de l'administration, la Direction des ressources humaines, la Direction de la gestion de l'information et de la technologie, l'Agence de gestion des véhicules (AGV)³ et la Direction de l'amélioration continue.

Faits saillants

- La Division a continué de mettre en œuvre des mesures de réduction des coûts dans le cadre de son programme d'entretien en hiver. Ces mesures ont permis de réduire le coût moyen par tempête d'environ 70 000 \$.
- Afin de veiller à ce que son parc de véhicules légers soit suffisant pour répondre aux besoins de tous les ministères, l'AGV a rétabli le programme de location à bail à long terme, ce qui a réduit le besoin de location à long terme de véhicules légers, et respecte les objectifs de gestion des véhicules existants.
- La Division a continué de collaborer avec Parisella Vincelli Associates, une société spécialisée dans l'amélioration des processus et de la productivité, afin de poursuivre sa transformation en organisation axée sur le rendement, en améliorant les méthodes de travail, les procédures, les techniques de gestion, les systèmes opérationnels et la participation des employés, et en mettant au point un système d'exploitation et de gestion. La Division a entrepris plusieurs projets Lean Six Sigma et a participé aux processus de révision des services communs et de révision stratégique des programmes, ce qui

³ L'Agence de gestion des véhicules (AGV) est un organisme de service spécial qui relève du ministère des Transports et de l'Infrastructure. On peut trouver davantage de renseignements sur les activités de l'AGV dans son rapport annuel en ligne : <http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/mti/publications.html>.

comprend la présentation d'une séance avec les intervenants couronnée de succès.

- La Division s'est assuré que le programme de santé et sécurité du Ministère est harmonisé avec la nouvelle législation et a lancé le rapport sur le rendement en matière de santé et de sécurité, qui évalue le rendement en matière de santé et de sécurité en fonction d'indicateurs de rendement clés.
- La Division a veillé à ce que les plans d'amélioration de la santé et de la sécurité soient élaborés et appliqués dans tous les districts et toutes les directions, permettant d'attirer l'attention sur les éléments à améliorer.
- La Division a fait porter ses efforts de formation sur la sensibilisation à la santé et la sécurité au travail, les essais d'ajustement des respirateurs et les enquêtes suite aux incidents.
- La Division a apporté des améliorations considérables aux systèmes de technologie de l'information qui soutiennent le modèle de gestion des actifs du Ministère.
- La Division a mis au point une nouvelle application pour rationaliser la collecte et la présentation des principales données sur les travaux de construction, ainsi que les rapports automatisés provenant de plusieurs systèmes qui fournissent des données directes pour le système d'exploitation et de gestion du Ministère.
- La Division a amélioré les outils Web et de communication en ce qui concerne les biens excédentaires et les avis de circulation et de travaux routiers destinés au public.
- La Division a amélioré le système de technologie de l'information relatif à la délivrance de permis du Ministère, afin d'améliorer le traitement des permis spéciaux de déplacement pour l'industrie du camionnage.

Division des édifices

La Division des édifices est responsable de la conception, de la construction et de l'entretien des bâtiments du gouvernement provincial dans toute la province, ainsi que des locaux loués.

La Division des édifices est formée des directions suivantes : la Direction de l'élaboration de projets spéciaux, la Direction de la conception et de la construction, et la Direction de la gestion des installations.

- La Division a conçu six nouvelles écoles, deux projets importants d'agrandissement d'hôpital et deux nouveaux foyers de soins.

Faits saillants :

- La Division a poursuivi la construction de quatre nouvelles écoles et de treize nouveaux foyers de soins, ainsi que la réalisation de trois grands projets hospitaliers.
- La Division a participé à environ 250 projets d'amélioration des immobilisations d'une valeur totale de 30 millions de dollars.
- La Division a terminé la construction du Centre hospitalier Restigouche, d'une valeur de 144 millions de dollars.
- La Division a continué de rationaliser les locaux à bureaux du gouvernement du Nouveau-Brunswick, ce qui a permis de réaliser des économies de 380 000 \$.

Division des biens et des routes

La Division des biens et des routes offre divers services professionnels ayant trait à tous les aspects de la conception, de la construction et de l'entretien des ponts et des routes ainsi que des services d'acquisition et de cession de biens pour les routes et les édifices.

La Division comprend les directions suivantes : la Direction du tracé des routes, la Direction de la construction, la Direction de l'ingénierie et des services techniques et la Direction des services immobiliers.

Faits saillants :

- La Division a exécuté plusieurs grands projets de construction, y compris l'ouverture du nouveau pont international Clair-Fort Kent de 19,9 millions de dollars, la route de contournement de la route 8 à Marysville de 120 millions de dollars et l'élargissement à quatre voies de la route 2, entre Edmundston (Saint-Jacques) et la frontière du Québec. La phase 1 de la remise en état du pont Centennial, à Miramichi, est également terminée.
- La Division a poursuivi la construction de la route de contournement de Caraquet sur la route 11, a entrepris des travaux sur le pont n° 1 enjambant la rivière Kouchibouguacis, sur la route 134, et a terminé la remise en état du tablier du pont de la rue Westmorland, à Fredericton.
- La Division a donné des directives à Canards Illimités Canada (CIC) pour la réalisation sous sa surveillance de projets de compensation des terres humides afin de compenser les effets des travaux de construction et d'entretien sur les terres humides. CIC a mené cinq projets de compensation des terres humides et a construit 31 hectares de terres humides pour le Ministère.

- La Division a effectué un suivi post-construction pour confirmer l'efficacité des projets de compensation de l'habitat du poisson, qui servent à compenser les effets des travaux de construction et d'entretien sur l'habitat du poisson.
- La Division a traité plus de 538 kilomètres de route dans le cadre du programme de pose d'un enduit superficiel et plus de 141 kilomètres de route dans le cadre du programme d'asphaltage, ce qui démontre un niveau élevé de respect des principes de gestion des actifs.

Division des opérations

La Division des opérations assure la gestion et la prestation des programmes, dont l'entretien des routes en été et en hiver, les techniques de la circulation, les opérations de la circulation, la signalisation commerciale et la gestion du réseau routier. Elle surveille aussi les contrats dans le cadre de partenariats public-privé (PPP), le service de traversiers des îles Fundy et l'exploitation du système de radiocommunications du Nouveau-Brunswick. Les programmes de construction et d'entretien des ponts et des routes, l'exploitation du réseau de traversiers fluviaux, ainsi que les services de réparation pour le parc de véhicules du gouvernement sont assurés par les districts régionaux.

La Division des opérations est composée de six districts à l'échelle de la province, de la Direction de l'entretien et de la circulation et du Groupe des projets.

Faits saillants :

- Au cours de la saison d'entretien en été, la Division a rapiécé plus de 600 000 nids-de-poule au moyen d'environ 38 400 tonnes d'asphalte. Des améliorations apportées aux calendriers et à la productivité ont permis aux équipes d'exécuter le travail de façon plus efficace et rentable.
- La Division a considérablement amélioré l'efficacité du programme d'entretien en hiver en réduisant le coût moyen par tempête d'environ 70 000 \$.
- La Division a fait l'essai d'une technologie de lame de déneigement et a conclu que les taux d'application de sel pourraient être réduits de 15 % sur les routes où cette technologie peut être utilisée, que les lames durent jusqu'à quatre fois plus longtemps que les lames en acier ordinaires et que les lames, plus légères et plus petites, sont plus faciles à remplacer. Le Ministère prévoit appliquer cette technologie à 50 camions de déneigement en 2015-2016.

Information financière

Dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2014-2015 Budget principal	Transferts de crédits	2014-2015 Budget	2014-2015 Montants réels	Écarts plus/ (moins)
Programme ordinaire					
Administration	15 780,0	73,4	15 853,4	17 620,5	1 767,1
Politiques, planification et développement stratégique	2 001,0	8,7	2 009,7	1 867,6	(142,1)
Entretien	53 281,0	955,6	54 236,6	57 645,7	3 409,1
Entretien pendant l'hiver	60 200,0	1 068,0	61 268,0	81 478,3	20 210,3
Construction des ponts et des routes	1 540,0	77,7	1 617,7	1 624,7	7,0
Groupe des bâtiments	120 423,0	1 174,3	121 597,3	121 708,7	111,4
Société de voirie du Nouveau- Brunswick	20 222,0		20 222,0	18 564,9	(1 657,1)
Total - Compte brut ordinaire	273 447,0	3 357,7	276 804,7	300 510,4	23 705,7
Les dépenses ont été supérieures au budget en raison principalement de la rigueur de l'hiver.					

	2014-2015 Budget principal	2014-2015 Montants réels	Écart plus/ (moins)
Programme capital			
Ponts permanents	48 911,0	48 707,6	(203,4)
Routes permanentes	85 642,0	127 207,1	41 565,1
Infrastructure routière dans les régions rurales	47 500,0	45 100,0	(2 400,0)
Canada - Nouveau-Brunswick Programme du réseau routier national			
Programme	31 244,0	29 962,6	(1 281,4)
Travaux publics et infrastructure	298 110,0	277 837,6	(20 272,4)
Agence de gestion des véhicules	10 000,0	9 774,2	(225,8)
Total	521 407,0	538 589,1	17 182,1
Les dépenses ont été plus élevées que prévu en raison du transfert de routes provinciales de districts de services locaux à une municipalité nouvellement constituée.			
Compte à but spécial			
Résidence du Lieutenant-gouverneur	50,0		(50,0)
Fonds pour l'aménagement des terres	1 700,0	1 397,1	(302,9)
	1 750,0	1 397,1	(352,9)
Prêts et avances			
Programme de prêts et avances	642,0	642,3	0,3
	642,0	642,3	0,3
Agence de gestion des véhicules			
Recettes			
Rétrofacturation	90 956,0	88 045,9	(2 910,1)
Recettes provenant de la vente de véhicules et de matériel	800,0	564,4	(235,6)
Recettes globales	91 756,0	88 610,3	(3 145,7)
Dépenses			
Dépenses globales	75 885,0	79 793,9	3 908,9
Dépenses du compte de capital	10 000,0	9 774,2	(225,8)
Dépenses globales	85 885,0	89 568,1	3 683,1

Résumé des activités de dotation

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la fonction publique*, le sous-ministre des Ressources humaines délègue la dotation en personnel à l'administrateur général de chaque ministère. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation du ministère des Transports et de l'Infrastructure pour l'exercice 2014-2015.

Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 décembre de chaque année		
Type de poste	2014	2013
Permanent	1 590	1 662
Temporaire	169	141
Total	1 759	1 803

Le Ministère a annoncé 151 concours, dont 80 concours publics (externes) et 71 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Disposition de la Loi sur la fonction publique	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques et techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé de spécialisation et de formation; – un degré élevé de compétences techniques; – une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le niveau d'urgence.	16(1)b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés au sein des parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)c)	13
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	1
Nomination d'étudiants ou d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés sans concours à un poste de premier échelon de la fonction publique.	16(1)d)(ii)	0

Résumé des projets de loi et des activités législatives

Aucun changement législatif ou réglementaire n'a été apporté par le Ministère en 2014–2015.

Les lois qui relèvent de la compétence du ministre des Transports et de l'Infrastructure et dont l'application relève du ministère des Transports et de l'Infrastructure se trouvent en ligne : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=3>.

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction	<p>Le plan d'action sur les langues officielles du Ministère a été élaboré en 2011 et il est révisé régulièrement, au besoin. Ce plan comprend des activités stratégiques pour chacun des quatre secteurs d'activités indiqués dans le <i>Plan du gouvernement sur les langues officielles</i>.</p> <p>Dans l'ensemble, les objectifs du plan d'action pour 2014-2015 ont été atteints. Les activités ministérielles associées aux quatre grands axes sont présentées ci-dessous.</p>
Axe 1 : Langue de service	<ul style="list-style-type: none">– Le Ministère a procédé à l'examen annuel des profils linguistiques afin de s'assurer d'être en mesure d'offrir des services de qualité dans les deux langues officielles.– Le Ministère a dirigé l'élaboration de la politique d'affichage du GNB applicable à tous les bâtiments que possède ou loue le gouvernement et à l'infrastructure de transport. La politique devrait être prête en 2015–2016.– Les renseignements sur la langue de service sont transmis au personnel du Ministère et sont accessibles au besoin. Le site intranet du Ministère est tenu à jour et contient des ressources et des coordonnées pour ceux qui souhaiteraient obtenir un soutien supplémentaire.
Axe 2 : Langue de travail	<ul style="list-style-type: none">– Le processus et le formulaire d'évaluation du rendement insistent sur le droit de l'employé à une évaluation du rendement dans la langue de son choix.– Les réunions (quel que soit le nombre de participants) se déroulent de façon à encourager l'utilisation des deux langues officielles. Les outils de travail sont fournis dans les deux langues aux employés, et ces derniers peuvent rédiger des documents dans la langue de leur choix. Le site intranet du Ministère est tenu à jour et contient des ressources et des coordonnées afin d'encourager l'utilisation des deux langues officielles. Le coordonnateur des langues officielles travaille directement avec les cadres supérieurs pour soutenir cette initiative.
Axe 3 : Promotion des langues officielles	<ul style="list-style-type: none">– Le Ministère veille à ce que les employés tiennent compte de la langue de choix du public lors des rencontres et des consultations. La correspondance et l'information sont également présentées aux membres du public dans la langue de leur choix.
Axe 4 : Connaissance de la Loi sur les langues officielles et autres obligations	<ul style="list-style-type: none">– Les politiques sur les langues officielles et les modules iLearn sont des composantes clés de la nouvelle orientation des employés.– Les employés du Ministère doivent lire les politiques sur la langue de service et la langue de travail chaque année, dans le cadre du processus d'évaluation annuelle du rendement.– Le Ministère met des renseignements et des ressources à la disposition des employés et des gestionnaires.
Conclusion	<p>En 2014–2015, le Ministère a activement participé à la mise au point du nouveau système de formation en langue seconde utilisé à l'échelle du gouvernement, a mis en œuvre les nouveaux processus et a soutenu 28 employés suivant une formation en langue seconde.</p>

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Questions découlant de la vérification des états financiers de la province (2014) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2014V1/Agrepf.pdf	Recommandations	
	Total	Adoptées ⁴
Préparer et soumettre à l'examen du Bureau du contrôleur une évaluation annuelle de la baisse de la valeur des actifs.	1	1

Plan d'infrastructure à long terme (2013) http://www.gnb.ca/oag-bvg/2013v2/chap1f.pdf	Recommandations	
	Total	Adoptées
Élaborer et mettre en œuvre un plan d'infrastructure à long terme	8	8

Ponts provinciaux (2013) http://www.gnb.ca/oag-bvg/2013v2/chap3f.pdf	Recommandations	
	Total	Adoptées
Normes d'inspection, résultats, entretien et planification des immobilisations	8	8
Approche du moindre coût du cycle de vie à long terme	1	1
Information publique sur l'état des ponts et sur l'efficacité des activités d'inspection des ponts	3	1
Financement requis pour maintenir le niveau de service des ponts	1	1

Entretien des immobilisations routières (2012) http://www.gnb.ca/oag-bvg/2012v2/chap5f.pdf	Recommandations	
	Total	Adoptées
Détermination des besoins de réparations	8	6
Rapports sur le rendement	2	2

Partenariat public-privé : école intermédiaire Eleanor W. Graham Middle School et école de Moncton-Nord (2011) http://www.gnb.ca/oag-bvg/2011v3/chap2f.pdf	Recommandations	
	Total	Adoptées
Processus de prise de décision	1	1
Qualité des hypothèses	3	3
Analyse de l'optimisation des ressources en fonction de la méthodologie courante du secteur d'activité	2	2
Réalisation d'un contrôle préalable pour examiner le rapport sur l'optimisation des ressources	1	1
Budgétisation appropriée des immobilisations	1	1
Respect de la procédure établie pour le choix des conseillers de projet	1	1

Vérification par sondages des contrôles de système et des paiements (2010) http://www.gnb.ca/oag-bvg/2010v1/chap4f.pdf	Recommandations	
	Total	Adoptées
Ministère des Transports - Évaluation des soumissions	1	1
Ministère des Transports - Contrats d'asphalte	1	1

⁴ Les recommandations « adoptées » comprennent des mesures qui ont été prises ou qui sont en voie de l'être. Pour ce qui est des recommandations qui n'ont pas été adoptées, on prévoit les mettre en œuvre à une date ultérieure.

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Conformément au paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif doit établir un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère des Transports et de l'Infrastructure n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice financier 2014-2015.

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la fonction publique*, aucune plainte alléguant du favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère des Transports et de l'Infrastructure, et aucune plainte n'a été soumise à l'ombudsman.